

Jour de séance 85

le jeudi 9 juin 2022

10 h

Prière.

Sur autorisation de la Chambre, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires ancestraux non cédés des Wolastoqiyik, des Mi'kmaq et des Peskotomuhkatiyik ;

attendu que, pendant plus de 100 ans, quelque 150 000 enfants autochtones ont été arrachés de leur famille et obligés de fréquenter un pensionnat dirigé par l'Église et le gouvernement, où bon nombre d'entre eux ont été victimes de sévices sur le plan physique, mental, affectif et spirituel, de malnutrition et de négligence ;

attendu que le gouvernement du Canada souligne le 30 septembre de chaque année la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation afin de rendre hommage aux survivants des pensionnats, à leur famille et à leur communauté et de veiller à ce que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation ;

attendu que les gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont désigné le 30 septembre comme journée de la vérité et de la réconciliation à l'échelle provinciale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative désigne le 30 septembre de chaque année Journée de la vérité et de la réconciliation au Nouveau-Brunswick. (Motion 116.)

La séance, suspendue à 11 h 2, reprend à 12 h 1.

La séance, suspendue à 12 h 2, reprend à 13 h.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Dunn, appuyée par l'hon. M. Cardy, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 116 soit amendée par la substitution, aux premier et deuxième paragraphes de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le Nouveau-Brunswick est le territoire historique des Wolastoqiyik, des Mi'kmaq et des Peskotomuhkatiyik ;

attendu que le gouvernement du Canada a instauré un système de pensionnats autochtones dans des provinces de l'ensemble du Canada, sauf au Nouveau-Brunswick, lequel système a été l'objet du travail acharné réalisé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour étudier les dommages provoqués par les politiques du gouvernement fédéral, qui ont causé des torts intergénérationnels aux Premières Nations, et pour en faire rapport ; ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 13 h 8, reprend à 13 h 13.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M. Turner
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Ames
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Cardy	M. Wetmore
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Allain	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Carr
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Austin	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Crossman	M ^{me} Bockus	

CONTRE : 17

M. Arseneault	M. Coon	M. Legacy
M ^{me} Thériault	M ^{me} Mitton	M. D'Amours
M. Melanson	M. LeBlanc	M. Gauvin
M ^{me} Landry	M. K. Chiasson	M. Arseneau
M. Guitard	M. LePage	M. Mallet
M. C. Chiasson	M. Bourque	

La question est proposée au sujet de la motion 116 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Nouveau-Brunswick est le territoire historique des Wolastoqiyik, des Mi'kmaq et des Peskotomuhkatiyik ;

attendu que le gouvernement du Canada a instauré un système de pensionnats autochtones dans des provinces de l'ensemble du Canada, sauf au Nouveau-Brunswick, lequel système a été l'objet du travail acharné réalisé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour étudier les dommages provoqués par les politiques du gouvernement fédéral, qui ont causé des torts intergénérationnels aux Premières Nations, et pour en faire rapport ;

attendu que le gouvernement du Canada souligne le 30 septembre de chaque année la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation afin de rendre hommage aux survivants des pensionnats, à leur famille et à leur communauté et de veiller à ce que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation ;

attendu que les gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont désigné le 30 septembre comme journée de la vérité et de la réconciliation à l'échelle provinciale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative désigne le 30 septembre de chaque année Journée de la vérité et de la réconciliation au Nouveau-Brunswick.

La motion 116 amendée, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la troisième lecture des projets de loi 108 et 118 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

108, *Loi modifiant la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* ;

118, *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance est levée à 13 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

*À travers leurs yeux : La vie des enfants et des jeunes
pris en charge par la province, Bureau du
défenseur des enfants et de la jeunesse*

(8 juin 2022).